Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Centraco-Explosion-d-un-four-de

2 avril 2013

Centraco - Explosion d'un four de fusion

Source : Réseau Sortir du nucléaire

https://www.sortirdunucleaire.org/Centraco-explosion

Centraco - Explosion d'un four de fusion

Le 12 septembre 2011, à 11h45, une explosion a eu lieu dans un four de fusion de déchets métalliques radioactifs de l'usine Centraco. Le Réseau "Sortir du nucléaire" a porté plainte.

Le Centre de traitement et de conditionnement de déchets de faible activité Centraco, situé sur la commune de Codolet à proximité du site de Marcoule (Gard), est exploité par la société Socodei. L'installation a pour objet le traitement de déchets faiblement ou très faiblement radioactifs, soit par fusion pour les déchets métalliques, soit par incinération pour les déchets incinérables.

Le 12 septembre 2011, à 11h45, une explosion a eu lieu dans un four de fusion de Centraco. En projetant du métal en fusion hors du four, celle-ci a tué un travailleur et en a blessé quatre autres, dont un gravement. **Une instruction est en cours pour homicide et blessures involontaires.**

Selon toute vraisemblance, l'explosion serait liée à une interaction accidentelle entre l'eau de refroidissement et le métal du four, probablement du fait d'une usure. Ce phénomène aurait provoqué une réaction violente qui aurait soufflé hors du four du métal radioactif en fusion à 1600 °C au moment où un travailleur s'employait à briser une croûte de métaux, provoquant ainsi sa mort.

Pour que toute la lumière soit faite sur cet accident, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une plainte le 2 novembre 2011 (*voir la plainte, en document joint*).

https://www.sortirdunucleaire.org/IMG/pdf/CPC_PDF.pdf

Le Parquet de Nîmes a décidé d'engager des poursuites pour exploitation d'une installation nucléaire de base en violation des prescriptions techniques définies par l'ASN. Le Réseau s'est constitué partie civile.

Le 2 avril 2013, le tribunal de police d’Uzès a condamné la Socodei à 1 000 euros d’amende et à 1 000 euros de dommages et intérêts. C’est une nouvelle victoire juridique contre l’industrie nucléaire !